



Chaussures antidérapantes

Prévention des glissements
et des chutes



L'un des principaux facteurs de glissement et de chute est le fait que les semelles des chaussures ne sont pas adaptées aux dangers de la surface de marche. Par exemple : marcher sur du verglas avec des talons hauts ou porter des chaussures à semelle de cuir sur des surfaces humides. Toutefois, des matériaux précis pour les semelles de chaussures ou de bottes, conçus pour offrir une meilleure adhérence sur divers contaminants intérieurs et extérieurs tels que l'eau, l'huile et la graisse ou encore la neige et le verglas, existent. Les propriétaires fonciers ne peuvent pas décider du type de chaussures que porte le grand public, mais ils peuvent mettre en place un programme de chaussures antidérapantes pour leur personnel afin de limiter les glissements et les chutes relatifs aux indemnités pour accident du travail. CNA ne soutient et ne recommande aucune marque, aucun vendeur, ni aucun fournisseur de chaussures antidérapantes. Les listes contenues dans le présent document ne sont pas exhaustives et ne doivent être considérées que comme une source d'informations.

Où se produisent les glissements et les chutes ?

Les glissements et les chutes peuvent survenir n'importe où. Certains secteurs d'activités présentent un risque plus élevé de glissement et de chute :

- soins de santé
- services de restauration (dans les cuisines, à proximité des buffets et des comptoirs de boissons, devant les entrées des congélateurs et des chambres froides)
- immobilier (marches et sols carrelés)
- hôtellerie
- laboratoires
- centres de traitement de données
- fabrication
- épicerie et dépanneurs
- ateliers d'entretien
- camionnage
- construction
- Les tapis industriels doivent être antidérapants lorsqu'ils sont exposés aux huiles et aux lubrifiants. Lorsqu'un tapis en est recouvert, il doit être remplacé et nettoyé.

Chaussures antidérapantes en tant qu'équipement de protection individuelle

Les employeurs sont tenus, en vertu de la législation provinciale et territoriale sur la santé et la sécurité au travail (SST), d'évaluer le lieu de travail afin de déterminer si des risques sont présents ou susceptibles d'être présents, exigeant alors un équipement de protection individuelle (ÉPI). En présence d'un risque tel que des sols humides ou huileux, l'employeur doit choisir l'ÉPI approprié. Dans ce cas, celui-ci peut être un type particulier de chaussures antidérapantes.

Les chaussures pour surfaces glissantes peuvent également devoir être conformes aux exigences de la législation sur la SST en matière de chaussures de protection, si le personnel est exposé à d'autres risques tels que des risques électriques, de

Principaux points à retenir Chaussures antidérapantes

- Éviter de porter des chaussures à semelles en cuir sur toutes les surfaces humides.
- Porter des chaussures antidérapantes dans le cadre d'un programme global de prévention des chutes et des glissements. Remarque : Aucune paire de chaussures n'est pleinement à l'épreuve de glissements éventuels.
- Adapter les chaussures au danger spécifique de la surface de marche.
- Porter les chaussures antidérapantes exigées par l'entreprise, car l'équipement de protection individuelle est efficace pour lutter contre les glissements et les chutes en milieu de travail.
- Prioriser les chaussures antidérapantes pour tous les membres du personnel qui travaillent dans un environnement sujet au verglas.

perforation ou d'impact d'objets tombants ou roulants. L'article 12.11 du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail détaille les exigences relatives aux chaussures de protection.

Déterminer le type de chaussures approprié

Toutes les chaussures « antidérapantes » ne sont pas forcément appropriées en toutes conditions. Étudier les différentes marques et les différents types de chaussures offerts pour des conditions particulières est nécessaire, et mettre en place un programme officiel de sélection de chaussures est essentiel.

- Demander aux travailleurs leur avis sur leur environnement de travail et leurs tâches.
- Identifier les surfaces et les contaminants potentiels (eau, huile, aliments, verglas, poussière, etc.) auxquels les travailleurs sont confrontés. Toujours penser à l'intérieur et à l'extérieur.

- Éléments à prendre en compte pour la sélection de chaussures :
 - confort;
 - coût;
 - apparence;
 - surface du sol / environnement de travail.
- Tout programme de sélection de chaussures ou de bottes doit tenir compte du désir des travailleurs d'utiliser celles-ci. Le confort, le coût et l'apparence jouent tous un rôle dans le succès du programme. Dans cette optique, tout programme doit proposer une variété de styles et différentes fourchettes de prix, permettant ainsi aux travailleurs de choisir les modèles dont ils ont besoin.
- Faire porter quelques modèles à un groupe test de travailleurs en guise d'essai. Cette période d'essai doit être suffisamment longue pour leur permettre de bien évaluer le confort et la fonctionnalité générale des chaussures ou des bottes sur les surfaces dangereuses. Recueillir les commentaires du groupe est essentiel.
- Proposer plusieurs options de modèles, car une seule paire de chaussures ou de bottes peut ne pas être agréable et fonctionnelle pour tous les travailleurs. Les options de modèles peuvent améliorer l'efficacité du programme de chaussures antidérapantes.
- Assurer un suivi est nécessaire pour déterminer si les chaussures sont correctement utilisées, si elles restent adaptées aux conditions de la surface de marche, si elles sont entretenues, et pour confirmer si des glissements, des chutes ou des trébuchements se sont produits alors que les personnes portaient les chaussures¹.

Bien qu'aucune norme ou évaluation uniforme en matière de résistance au glissement n'existent, certaines études indépendantes ont été menées afin de fournir aux consommateurs une évaluation raisonnable de différentes marques de chaussures antidérapantes quant à la résistance au glissement de celles-ci. Ces études portent notamment sur des chaussures de ville et de travail utilisées pour marcher sur les surfaces verglacées dans des conditions hivernales difficiles.

L'un des sites Internet proposant une évaluation de chaussures antidérapantes est le site Rate my Treads à l'adresse <https://kite-uhn.com/rmt/fr>.

Lorsque les chaussures antidérapantes sont portées dans des conditions glissantes, des couvre-chaussures peuvent être utilisés pour fournir une meilleure résistance au glissement. Les laboratoires et services médicaux peuvent également utiliser des couvre-chaussures sanitaires jetables antidérapants.

Une simple recherche sur Internet permet de trouver une grande variété de chaussures et de bottes antidérapantes de qualité. Bien que ces produits améliorent l'adhérence, le fait qu'une paire

de chaussures soit adaptée à un contaminant particulier présent sur une surface de marche n'est pas toujours connu. Une certaine résistance au glissement est néanmoins préférable à une absence totale de résistance. Voir la figure 1.



Figure 1

Chaussures pour surfaces de marche intérieures

Les chaussures antidérapantes ainsi que le **nettoyage et l'entretien des sols** constituent un élément essentiel d'un programme de prévention des glissements et des chutes. Des chaussures appropriées doivent être prescrites en fonction des conditions spécifiques des surfaces sur lesquelles une personne est susceptible de marcher.

Cette prescription s'applique pour toute surface de marche intérieure amenée à devenir glissante une fois humide, grasseuse ou soumise à un contaminant potentiellement glissant.

Choisir des chaussures antidérapantes pour la neige et le verglas

La plupart des glissements et des chutes à l'extérieur sont dus à la neige et au verglas en hiver. Les parcs de stationnement et les trottoirs sont les principaux lieux de glissements et de chutes. En plus des pratiques normales d'entretien des surfaces en cas de neige, le port de chaussures antidérapantes est l'étape suivante pour les prévenir.

Les mécanismes de la démarche humaine contribuent intrinsèquement aux glissements et aux chutes sur le verglas. En cas de démarche normale, le talon du pied avant se pose sur le verglas, tandis que le pied arrière pousse simultanément sur celui-ci avec les orteils. Si l'un des deux pieds glisse, la personne perd son centre de gravité et risque de tomber. Toutefois, si la semelle de la chaussure offre un niveau d'adhérence plus élevé, le glissement initial peut être évité.

Lors du choix de chaussures d'hiver, particulièrement pour la marche sur la neige et le verglas, tenir compte des caractéristiques suivantes :

- la semelle entière est antidérapante, pas seulement le talon ou le bout du pied;
- le caoutchouc est le matériau recommandé pour marcher sur le verglas;
- une semelle épaisse facilite l'adhérence sur la neige et le verglas;
- le talon doit être large et plat;

- les semelles sont dotées d'éléments d'adhérence abrasifs. Voir figure 2.



Figure 2

Si une entreprise ne peut pas décider du type de chaussures que porte le grand public, elle peut décider de celles que porte son personnel. En raison de la fréquence et de la gravité des glissements et des chutes dans les parcs de stationnement, une entreprise doit mettre en place un programme de chaussures antidérapantes pour l'ensemble de son personnel, y compris le personnel de bureau, qui ne porte habituellement pas de chaussures ou de bottes appropriées pour le verglas.

Les camionneurs ne sont pas souvent pris en compte dans les programmes de prévention des glissements et des chutes et présentent donc le risque le plus élevé en matière de glissements invalidants sur le verglas. Considérer les camionneurs comme des personnes à risque élevé de chutes est impératif, puisqu'ils doivent monter et descendre de leur cabine et de la caisse recouverte de verglas de leurs camions.

Un dispositif d'adhérence peu coûteux tel que des crampons à neige ou à glace, des chaînes à souliers, des crampons à quatre pointes, etc., à installer par-dessus les chaussures doit être fourni à tous les membres du personnel afin de les protéger lors de la traversée d'un parc de stationnement verglacé. Voir figure 3.



Figure 3

Les travailleurs œuvrant dans le domaine de la construction sont confrontés à une grande variété de dangers liés aux surfaces de marche, notamment la boue, les pentes glissantes, les revêtements irréguliers, le béton poli humide ou encore les escaliers et les échelles en métal. Face à de tels risques, une bonne paire de bottes polyvalentes est requise pour éviter les glissements et les chutes.

Une bonne paire de bottes doit posséder les caractéristiques suivantes :

- semelles antidérapantes pour l'huile et l'eau;
- semelle épaisse pour évacuer l'eau et la boue et adhérer à la neige.



Figure 4

Programmes relatifs aux chaussures antidérapantes

Un grand nombre de vendeurs qui peuvent fournir des chaussures antidérapantes existe, et ces derniers peuvent aider à choisir la semelle adaptée à une surface de marche. Voir figure 5.

Les deux types de programmes que peut mettre en place une entreprise sont les suivants :

- prise en charge par l'entreprise – Les entreprises assument la totalité du coût des chaussures antidérapantes de leur personnel;
- aide financière de l'entreprise – l'entreprise et le personnel partagent le coût des chaussures.
- Les avantages classiques qu'offrent les fournisseurs dans le cadre des programmes d'entreprise sont notamment :
- une diversité de marques et de styles de chaussures pour la satisfaction du personnel;
- des remises sur les prix que pratiquent les entreprises;
- des achats en ligne ou par vente mobile (service de vente mobile de chaussures par camion). Les programmes (non approuvés par CNA) comprennent :
 - des chaussures de la marque Shoes for Crews
 - des chaussures de la marque Red Wing For Business
 - des chaussures de la marque Mister Safety Shoes
 - des chaussures de la marque Expert au travail.

Services de vente mobile de chaussures

Les services de vente mobile de chaussures constituent une autre option pour les entreprises. Un camion se rend dans une entreprise avec diverses offres de chaussures. Les membres du personnel peuvent ainsi le visiter et se procurer les chaussures dont ils ont besoin. L'un des inconvénients de ce service est que l'offre peut être inférieure à celle proposée en ligne.

- Les services de vente mobile de chaussures comprennent les programmes (non approuvés par CNA) suivants :
 - des chaussures de la marque Mister Safety Shoes
 - des chaussures de la marque Expert au travail
 - Des chaussures de la marque Shoes for Crews - Service de vente mobile de chaussures



Figure 5

Pour en savoir plus sur la gestion des risques de glissement et de chute, consulter le site Internet de CNA à l'adresse cna.com/riskcontrol (États-Unis) ou à l'adresse cnacanada.ca (Canada).